va facilement sortir du positif, c'est un truc où il va y avoir du conflit et on va y aller quand même ensemble. »

MeyDIA : Parle-nous un peu de la méthode

C.D. : C'est un processus qui a duré plus de 18 mois, il y a eu toute une série d'assemblées, de groupes de travail qui a réuni les élus, les techniciens et les habitants.

C'est important de réunir tout le monde dans ces ateliers pour partager collectivement le cheminement, s'assurer que les enjeux sont partagés à tous les niveaux dans la construction des propositions et aboutir à des propositions qui pourront être mises en œuvre.

Un dispositif d'animation dédié est indispensable pour assurer la prise en compte de la parole de chacun et faire avancer les sujets.

Il était nécessaire d'avoir une large mobilisation au sein des habitants ; pour ça il y a eu les gens qui se sont portés volontaires mais aussi un travail en amont pour aller chercher et mobiliser au-delà des habitués du débat public. Le tirage au sort est une méthode qui fonctionne et encore mieux si elle est accompagnée ; dans certains projets, les élu.e.s vont faire du porte-à-porte pour expliquer la démarche aux citoyens…

MeyDIA : Et alors, comment se concrétise ce processus ?

C.D. : Dans cet exemple, ce qui est super intéressant aussi, c'est qu'à l'issue de ces assemblées, il y a eu la création d'une association pour la gestion de la station de ski ; in fine on a créé du pouvoir d'agir. Ce n'est pas juste les élus qui au terme de cet exercice conservent tout le pouvoir. Mais il y a une association d'habitants qui se crée pour continuer à suivre ce dossier. Et ça, c'est quand même un indice que les gens ont trouvé le processus plutôt sincère, efficace.

MeyDIA : Un autre conseil au regard de cet exemple

C.D. : Veiller à respecter les habitants qui se sont impliqués. Ils donnent de leur temps, ils se challengent en venant sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas toujours forcément et ils font cela gratuitement… il faut vraiment faire attention à ce que ce soit donnant-donnant et donc, quand on sollicite du public dans des dispositifs de participation, on s'engage envers les gens qui ont participé, on s'engage en considération et en recevabilité dans le suivi du sujet.

MeyDIA : Pourquoi est-ce selon toi si important ?

C.D. : On va tous et de plus en plus être confrontés à des moments qui sont très difficiles que ce soit en termes de finances publiques ou en termes de transition écologique. Et personne ne peut trop revendiquer avoir la solution, tout le monde s'est bien planté jusqu'à présent. Maintenant il faut le faire le plus collectivement possible parce que c'est comme ça qu'on va sans doute trouver des solutions plus pertinentes et aussi plus acceptables parce qu'on les aura prises collectivement.

Site web de fréquence commune: https://www.frequencecommune.fr/

Dans le rétro : la saga peu démocratique de la piscine des Aiguinards



Les Meylanais historiques s'en souviennent : depuis 1962, la piscine de plein-air des Aiguinards ouvrait chaque été, près du gymnase et de l'école Mi-Plaine. Familles, enfants, pataugeoire et buvette en faisaient un lieu de vie apprécié.
Brusquement, en 2008, la municipalité Tardy ferme la piscine. Un choix politique qui lui appartient, mais dont la méthode pose question.

Premier problème : la transparence. La fermeture d'un équipement aussi important aurait dû être annoncée lors de la campagne électorale de 2005. Les Meylanais auraient ainsi pu se prononcer en connaissance de cause.

Deuxième problème : le débat. La politique sportive aurait dû être débattue publiquement et en concertation avec les habitants. Au lieu de cela, la municipalité ferme la piscine en invoquant une menace sanitaire. Une justification qui suscite le doute : en avril 2009, la DDASS dément avoir produit un rapport de non-conformité, pourtant cité quelques semaines auparavant en Conseil municipal.

Troisième problème : le respect du vote des habitants.

Face à la mobilisation — pétitions, rassemblements, courriers, ateliers et près de 3 000 signatures pour la réouverture — la municipalité organise finalement un référendum, le 19 juin 2010. Deux projets sont soumis aux Meylanais : l'un sans piscine, recommandé par la majorité, l'autre avec une piscine découverte.

Le projet avec piscine l'emporte avec 53 % des voix.

Mme le Maire l'avait promis avant le scrutin : « C'est clair, c'est démocratique, la décision des Meylanais sera respectée. »
Le journal municipal de septembre 2010 confirme alors que les services vont poursuivre le projet de piscine découverte.
Mais deux ans plus tard, en octobre 2012, changement de cap : Mme le Maire annonce que la piscine ne sera finalement pas rénovée durant son mandat.
L'équipement reste à l'abandon et se dégrade. En 2016, la municipalité Guiguet décide finalement de transformer le site en parc.

Ainsi s'achève une saga de huit ans, au terme de laquelle la piscine disparaît… malgré le vote des habitants en sa faveur.

Qu'en retenir ? Que la démocratie exige transparence, respect des engagements et de la parole des citoyens. Lorsqu'on demande aux citoyens de trancher, il faut accepter leur décision.

L'avis de MeyDIA

La nouvelle municipalité n'a pour le moment pas reconduit certains des dispositifs qui donnent la parole aux associations, aux collectifs ou aux habitant(e)s et aucune alternative n'a été à ce jour proposée.
Elue aujourd'hui, Mme Hours aurait-elle peur de demander leur avis aux Meylanais ?

Madame la Maire souhaite "dépolitiser" la vie communale. Qu'est-ce à dire ? Supprimer les divergences d'opinion au sein de la ville ?

Les politiques d'achat, de la culture, des mobilités, des services sociaux ou de la transition énergétique ont fait l'objet de délibérations cadres orientant les politiques publiques dans ces domaines. Elles ont été votées au conseil municipal par la nouvelle majorité.

Pour MeyDIA, la définition de ce cadre est absolument nécessaire pour que les citoyens puissent comprendre la feuille de route de la nouvelle équipe, en autorisant un débat, en toute transparence. Les annonces "coup de poing" , au-delà du "buzz" recherché ne font pas une politique. MeyDIA attend la présentation d'une vision à plus longue échéance des politiques qui vont être mises en oeuvre.

Pour MeyDIA, certains dispositifs mis en place avaient montré leur intérêt mais méritaient des améliorations :

- Pour l'Heure Citoyenne il faudrait donner la possibilité aux citoyens de proposer des sujets de débat
- Pour le budget participatif, nous pensons qu'il est important d'en augmenter l'enveloppe et d'améliorer l'égalité d'accès à ce dispositif. Par exemple : les jeunes des Buclos ont présenté un projet pour leur quartier sans réaliser qu'il fallait aussi le "vendre". Ce dernier n'a pas été retenu et MeyDIA pense qu'un accompagnement aurait été nécessaire.
- Pour le Comité d'usagers de la Piscine des Buclos : MeyDIA préconise de réaliser le bilan prévu. Si le bilan démontre l'intérêt de ce dispositif, MeyDIA a des suggestions pour d'autres comités, par exemple, pour le Clos des Capucins.

MeyDIA souhaiterait aussi élargir le panel d'outils pour faire fonctionner la démocratie et propose :

- la création d'un Observatoire de la participation citoyenne pour permettre aux habitants de contribuer à l'évaluation des dispositifs de démocratie, par exemple le CLSPD.
- le tirage au sort d'habitants pour les inviter à participer aux instances de démocratie afin de prendre les avis de ceux qui ne sont jamais sollicités.

Le quatrième pouvoir que sont les médias impose une diversité des supports pour refléter une pluralité des points de vue et stimuler une capacité critique face aux communications à base de "punch line" et petites phrases. Dans ce cadre, MeyDIA est un journal élaboré par une association loi 1901 à but non lucratif, distribué à tous les Meylanais.

Si nul ne peut se revendiquer comme objectif en matière de politique publique, MeyDIA s'attache à offrir un point de vue documenté et critique sur la démocratie et sa déclinaison à Meylan. Sa fonction est aussi d'éclairer les Meylanais sur la vie publique communale.

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530

meydia

www.meydia.org
Directeur de la publication :
Philippe Schaar

N°122
Octobre 2026

meydia
journal de Meylan Démocratie — association citoyenne de gauche et écologiste

www.meydia.org

Il faut re-po-li-ti-ser la démocratie locale !



En mars dernier, les urnes des élections municipales ont parlé. Meydia avait apporté un soutien critique mais clair à la liste Aimeylan 2026 conduite par le maire sortant, Philippe Cardin. Cette liste a perdu. La liste conduite par Joëlle Hours a gagné, nettement, au terme du second tour. Nous adressons à Madame le Maire, et à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux élus, nos félicitations.
À Meydia, et comme nous l'avons fait savoir à de maintes reprises au cours du précédent mandat, nous déplorons que la majorité sortante n'ait pas su alimenter la conversation meylanaise, celle du coin de la rue, comme les droites de Madame Hours et de Madame Chaix ont su le faire. Cette insuffisance d'écoute et de dialogue, mais aussi de promotion des actions de la majorité, est d'autant plus dommageable que beaucoup a été fait en matière de solidarités, d'écologie, mais aussi, et c'est un paradoxe, de démocratie participative. Cette leçon du pouvoir est centrale : une majorité doit s'organiser pour prendre en compte les préoccupations des habitants dans leur quotidien.
Mais puisque Madame le Maire et son équipe veulent faire de nous, Meylanaises et Meylanais, des « voisins vigilants », nous appelons à une vigilance citoyenne. En effet, dès sa première prise de parole après son élection par le Conseil municipal, Madame le Maire a fixé une ligne très inquiétante pour notre démocratie locale. Elle appelle, découpant chaque syllabe, à la dé-po-li-ti-ser. A Meydia, nous pensons le contraire. Il faut la re-po-li-ti-ser, autour de repères simples : il n'y a pas qu'une seule politique possible, pas qu'un seul choix possible. La démocratie, c'est le débat, c'est la controverse, et à la fin, ce sont les citoyennes et citoyens qui doivent décider. Celles et ceux qui cherchent à brouiller ces repères portent atteinte à notre système démocratique. Défendons et cultivons notre démocratie !

Philippe Schaar, Président
Antoine Ancelet-Schwartz,
Membre du CA

Les grands principes de la démocratie

La démocratie est un régime politique où tous les pouvoirs puisent leur légitimité dans le peuple. Cette définition, familière à tous, ne nous permet cependant pas de mesurer à quel point la démocratie est un système complexe, difficile à mettre en place, et surtout très fragile. Au-delà des institutions, la démocratie est aussi une culture politique fondée sur le dialogue, le débat, la recherche du compromis et le respect des opinions de chacun.

Beaucoup de pays se revendiquent démocratiques cependant ils ne sont pas tous au même niveau. Quand le citoyen délègue la charge de la décision à un représentant supposé agir dans l'intérêt de la majorité, on parle alors de démocratie représentative. Quand le citoyen participe directement à la prise de décision, on parle de démocratie directe.

Certaines pratiques peuvent être mises en place pour améliorer la dynamique démocratique d'une institution comme la participation citoyenne. Les citoyens, au travers d'associations ou de commissions, donnent des avis sur des questions précises en vue d'orienter les décisions à prendre.

La démocratie suppose l'égalité de tous devant la loi, la participation des citoyens à la vie politique, la liberté d'expression pour favoriser les débats et l'émergence de courants politiques, et une séparation stricte des pouvoirs:

- **législatif**: qui fait la loi
- **exécutif**: qui met en oeuvre la loi et applique la politique nationale
- **judiciaire**: qui fait respecter la loi
- **médiatique**: Ce pilier de la démocratie est actuellement menacé du fait de l'omniprésence des fausses informations relayées par les réseaux sociaux, ou encore des médias contrôlés par une poignée de milliardaires cherchant à imposer leurs propres projets politiques…

Mais attention, une culture et des institutions démocratiques ne sont pas seules garantes d'une démocratie en bonne santé. Les déséquilibres entre les différents pouvoirs ainsi que les failles des institutions en place peuvent conduire à des dérives.



La démocratie municipale

Le saviez-vous ? Le maire concentre beaucoup de pouvoirs dans la commune. Il fixe l'ordre du jour du conseil municipal ET le préside. Imagine-t-on le Président de la République présider aussi l'Assemblée Nationale ?

Dans une mairie, le conseil municipal peut déléguer beaucoup de ses pouvoirs au maire, par exemple, fixer des tarifs de services, contracter des prêts, préempter du foncier, faire adhérer la commune à des associations, etc. Imagine-t-on, au niveau national, l'Assemblée et le Sénat déléguer autant de pouvoir au gouvernement ? Peu le savent, le maire représente aussi le préfet dans la commune et est officier de police judiciaire. Par exemple, il peut nous verbaliser.

Le maire peut ne jamais partager tous ses pouvoirs avec ses adjoints. Heureusement, bien des maires et surtout des conseils municipaux s'attachent à fonctionner de manière plus démocratique. A règles institutionnelles égales, c'est là que se joue la différence : dans la pratique du pouvoir municipal.

Le conseil municipal peut ainsi, **s'il le décide**:

- créer une ou plusieurs commissions extra municipales (qui débattent les politiques locales dont une partie des membres sont des habitant(e)s)
- proposer des budgets participatifs
- mettre en place une heure citoyenne
- offrir à l'opposition des présidences de commissions ou des sièges dans des organismes extérieurs
- permettre à l'opposition de présenter des délibérations au conseil municipal
- donner la possibilité à des pétitionnaires d'inscrire leur demande à l'ordre du jour
- instaurer des mini conventions citoyennes sur les enjeux majeurs des politiques municipales
- mettre en place des référendums d'initiative citoyenne

En somme, faire en sorte que les conseils municipaux soient des lieux de débat plutôt que des chambres d'enregistrement.

C'est à nous, habitantes et habitants de Meylan de faire en sorte que ces pratiques soient à l'œuvre dans notre commune.



À Meylan, des premiers signaux qui interrogent

La nouvelle équipe municipale cherche encore son rythme et ses repères, bien normal avec des représentants fraîchement élus. Pour autant, après plus de 100 jours aux commandes, nous pouvons nous interroger sur le peu de cas que fait la majorité de la participation citoyenne.

Heure citoyenne

Ce dispositif instauré par la précédente équipe permettait un débat public sur un thème annoncé. Durant une heure insérée dans le conseil municipal, des experts introduisaient le sujet pour éclairer le débat qui s'instaurait entre les citoyens, les conseillers municipaux et les experts.
Il a disparu et n'est visiblement plus d'actualité.

Commission extra-municipale (CEM)

Un travail de réflexion sur l'urbanisme et l'environnement était en place depuis 2018 et re-dynamisée par l'équipe précédente avec un élu de la minorité comme vice-président. Ce travail a débouché sur des propositions concrètes. Par exemple dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Verdun, les conclusions de la CEM sur les cheminements piétons ont été transmises par la municipalité à la Métropole.
Hélas, en réunion des présidents d'Unions de Quartier fin juin, Mme le Maire a annoncé le report sine-die de la CEM.
C'est une rupture de la dynamique engagée avec des citoyens.

Concertations

Durant le précédent mandat, les concertations menées ont eu un impact sur la vie quotidienne. Par exemple, les habitants et les commerçants ont rejeté le projet du tracé du C1, pour lequel l'équipe en place avait proposé un plan de circulation à sens unique à Vercors-Granier. **Le projet a été revu en conséquence.**

La concertation avec les usagers, dont les enfants, autour de l'aire de jeux de Mi-Plaine est un autre exemple aboutissant à un projet qui a permis de revitaliser cet espace.

Une large concertation a été menée pendant 9 mois pour définir les premiers éléments du programme d'aménagement de la Serve (actuellement une prairie derrière l'Hôtel de Ville). Certains points ont fait l'objet de consensus, notamment avec les Unions de Quartiers.
Des études complémentaires doivent être menées pour finaliser ce programme.

Que penser de la présentation par Mme Hours pendant la campagne électorale d'un plan de masse finalisé ne prenant en compte qu'une partie des éléments de la concertation mais intégrant des idées nouvelles jamais mises en discussion ?

Comité d'usagers

Un Comité d'usagers a été expérimenté pour la Piscine des Buclos. Il permet à tous les usagers de la piscine de proposer des améliorations. Un bilan partagé avec la population était prévu pour évaluer l'efficacité de ce Comité.
À quand ce bilan ?

La démocratie locale passe aussi par le respect de l'opposition

Du jamais vu ! Dans le premier numéro du journal municipal paru en juin 2026, la photo de l'équipe municipale en couverture ne fait pas figurer les conseillers municipaux de l'opposition excluant ainsi 42% des Meylanais.



2020: équipe municipale au complet



2026: équipe de la majorité seule

Certaines décisions récentes de la municipalité privent l'opposition d'un droit de regard sur bon nombre de décisions. Par exemple:

- le fonctionnement du conservatoire à rayonnement communal
- la politique d'indemnisation des agents municipaux
- le processus de désignation des référents du dispositif « vigilance citoyenne » (volontaire et honorable mais sans appel à candidature)

L'interview



À la rencontre de Camille Dantec, membre du réseau « action commune », accompagnatrice des démarches de démocratie participative au sein du collectif « fréquence commune »

MeyDIA : Quel exemple aimerais-tu partager avec les Meylanais?
C.D. : un exemple près de chez vous sur le plateau des Petite Roches où il était question de décider de l'avenir de la station de ski.

Il y avait des grandes décisions à prendre pour le futur de la station et le sujet était difficile (ça n'allait pas nécessairement apporter du positif). Il n'y avait pas de consensus au sein des élus. La mairie décide alors d'associer les habitants sur cette question.

Cet exemple montre l'ambition qui peut être donnée au dispositif de participation citoyenne. *« C'est pas un truc sexy, c'est pas un truc où il*